

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
CPM-10	1703
Niveau : Cat.A CDP	Niveau : ADD PC
Cotation Groupe RIFSEEP :	
Intitulé du poste	
Directeur (trice) de la Délégation Départementale des Côtes d'Armor	
Intitulé de l'emploi	
Directeur (trice) de Délégation Départementale	

Création		Remplacement	x
----------	--	--------------	---

Structure	Délégation Départementale des Côtes d'Armor
-----------	---

Contexte
<p>L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p> <p>L'organisation régionale est fondée sur un ancrage territorial de proximité avec 4 délégations départementales (Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan).</p> <p>La Délégation départementale est organisée en deux départements :</p> <p>Le département AT (Animation Territoriale) Le département SE (Santé Environnement)</p> <p>- Le Département animation territoriale est sous l'autorité d'un responsable de département qui a en responsabilité l'animation de 5 pôles correspondants aux champs d'intervention de l'animation territoriale. Ces équipes agissent dans une double perspective d'organisation et d'accompagnement des acteurs et des projets tendant notamment vers des coopérations renforcées et une approche décloisonnée des dispositifs de santé. Les 5 pôles du Département « animation territoriale » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre de soins ambulatoire, ➤ Offre de soins hospitalière, ➤ Offre médico-sociale personnes âgées, ➤ Offre médico-sociale personnes handicapées, ➤ Promotion et prévention de la santé,

Cette politique d'accompagnement et de régulation de l'offre repose sur une contribution à l'action des Directions métiers :

- dans le champ ambulatoire : accompagnement des actions menées dans le cadre de la permanence des soins et des transports sanitaires, dans le cadre du plan d'égal accès aux soins (démographie des professionnels de santé libéraux, projets d'exercice coordonné, projets de PTA ou CPTS ...),
- dans le champ hospitalier : instruction des dossiers d'autorisation, la négociation des contrats d'objectifs et de moyens (CPOM), le suivi des GHT et des coopérations territoriales, la gouvernance des établissements de santé (coopération et contractualisation entre les établissements, suivi des projets d'établissement, participation aux instances...),
- dans le champ médicosocial : en lien avec le conseil départemental pour les thèmes communs, déploiement des réformes dans le champ du handicap, la régulation des activités des établissements, la concertation avec les élus et les associations, la négociation des contrats d'objectifs et de moyens, instruction de projets, ...
- dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé : participation aux appels à projets, structuration de l'offre, suivi des actions et dynamiques territoriales, participation et/ou animation des instances locales ou départementales,

La Délégation Départementale contribue de façon forte à la démocratie sanitaire avec notamment l'animation des instances des comités territoriaux.

- **Le Département Santé Environnement** est sous l'autorité d'un responsable de département qui a en charge 4 pôles :

- Eaux destinées à la consommation humaine,
- Eaux de loisirs,
- Environnements extérieurs,
- Espace clos.

Missions/Activités

Membre du comité de direction, le/la Directeur (trice) de Délégation Départementale des Côtes d'Armor :

- Participe à la définition des orientations de l'action de l'agence, notamment au sein du CODIR et du COMEX élargi, mais aussi dans les autres instances internes de pilotage transversal ou « métier » (Comité opérationnel territorial, CLS, Qualité, Ressources, CRSE élargi, ...);
- Représente le DGARS dans diverses instances, réunions et cérémonies officielles ;
- Encadre et anime le travail des équipes de la DD, en lien étroit avec les 2 responsables de département :
 - programme et anime les temps de régulation au sein de la DD, notamment
 - . les temps collectifs (CODEL, CODEL élargi, ou réunions de l'ensemble des agents)
 - . les bilatérales avec chaque responsable de département, avec les médecins et les référents de thématiques transversales,
 - mobilise les ressources disponibles pour atteindre les objectifs prévus, dans les délais fixés,
 - veille à la bonne compréhension des enjeux et à la cohésion interne,
 - met en œuvre la politique RH de l'ARS.
- Anime les partenariats avec les institutions départementales, administrations et collectivités

locales

- Conseil départemental,
 - relations avec la Préfecture sur les sujets relevant du périmètre commun Préfet/ARS (missions régaliennes) : soins psychiatriques sans consentement, dossiers santé environnement, prévention de la délinquance (volet addiction), prévention de la radicalisation, gestion de crises (COD) ...
 - participation aux réunions mensuelles du Préfet avec les services de l'Etat,
 - programmation et animation de temps d'échanges réguliers avec les directeurs d'administrations ou de collectivités locales partenaires : Département, DDCSPP, DASEN ...
 - développement des relations avec les EPCI.
- Participe à la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de santé, notamment dans le cadre de l'animation territoriale et par la conduite de projets territoriaux transversaux,
 - porter à connaissance la politique de l'ARS,
 - accompagnement l'évolution de l'organisation territoriale de l'offre de santé, au sens large (prévention, soins et accompagnement médico-social) : promotion des stratégies territoriales coordonnées, suivi de projets de recomposition de l'offre, impulsion de rapprochements entre opérateurs, ...
 - promouvoir la fluidité des parcours et la diversification de l'offre pour favoriser les politiques d'inclusion en milieu ordinaire, de maintien à domicile et de prise en charge ambulatoire, ainsi que les innovations dans le domaine de la santé,
 - piloter la négociation et le suivi des contrats locaux de santé (CLS),
 - suivre l'élaboration du Projet territorial de santé mentale (PTSM),
 - participation et déploiement de stratégies interministérielles (Intérieur, Education Nationale, Insertion, Logement, Justice ...) : la santé est un sujet porté dans d'autres démarches de planification ou contractualisation au bénéfice de territoires ou populations prioritaires : contrats de ville, contrats de ruralité, pactes d'insertion, ...
 - le directeur/directrice de DD participe aussi :
 - à la négociation des CPOM hospitaliers et médico-sociaux,
 - au suivi et au bon fonctionnement des instances de démocratie en santé (2 conseils territoriaux de santé),
 - à l'évaluation des directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux du département,
 - au déploiement de la politique qualité de l'ARS : suivi des réclamations, signalements, inspections, suivi de situations sensibles ou de crise,
 - au développement de la culture et des compétences en gestion de crise au sein des équipes de la DD 35, en lien avec le pôle régional de défense sanitaire (PRDS),
 - au repérage et à l'accompagnement de projets innovants,
 - aux travaux menés en communs par les 4 directeurs de DD.
 - Pilote des dossiers locaux complexes, avec les équipes de la délégation départementale et en lien les directions métiers et supports.

Partenaires institutionnels

Préfecture, services de l'Etat, élus et responsables administratifs des collectivités locales et territoriales, notamment le Conseil départemental, professions et établissements de santé et médicosociaux, associations, organismes sociaux, universités...

Conditions particulières

- Participe aux astreintes de direction
- Le directeur/directrice de DD est référent départemental « radicalisation »
- Nombreux déplacements au sein du département

Profil recherché

Le poste est ouvert :

- aux catégories A de la fonction publique ou équivalent et notamment aux corps et grades suivants :
 - inspecteur hors classe ou de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale,
 - directeur d'hôpital,
 - médecin inspecteur de santé publique chef ou général,
 - pharmacien inspecteur de santé publique chef ou général,
 - ingénieure génie sanitaire chef ou général,
- aux agents de direction inscrits sur L3,
- aux praticiens conseils,
- aux personnels contractuels de droit public de niveau équivalent à la catégorie A de la fonction publique.

Compétences

Savoir	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'organisation sanitaire et administrative - Connaissance de la législation relative au domaine de la santé - Connaissances techniques dans le domaine concerné - Management et gestion publique
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités à manager et animer des équipes pluridisciplinaires - Capacités à analyser une situation d'urgence et à coordonner les réponses adaptées - Capacités à mobiliser des réseaux d'acteurs locaux - Capacités à superviser des projets complexes dans le domaine de la santé
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> - Sens de la communication, du dialogue et du travail en équipe - Qualités relationnelles - Réactivité - Disponibilité - Prise de recul

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	16 septembre 2019
Date prévisionnelle des entretiens	2 octobre 2019